

Municipalité de Saint-Guy  
52, rue principale  
Saint-Guy (Québec) G0K 1W0  
tél : 418 963-2601  
bureau@saintguy.ca

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS

### *Installation septique*

#### Emplacement des travaux

Adresse ou no de lot :  
Nom du propriétaire :  
Est-ce un terrain riverain à un lac, à un cours d'eau ou à un milieu humide ?  Oui  Non

#### Requérant

Nom, prénom :  
Adresse : Ville :  
Code postal : Téléphone :  
Téléphone (autre) : Courriel :

\*\*\*\* Si le requérant n'est pas le propriétaire, la section Procuration doit être complétée \*\*\*\*

#### Nature des travaux

Système septique pour une nouvelle construction   
Remplacement ou modification d'un système existant   
Nombre de chambre à coucher avant travaux : après travaux :  
Utilisation de la propriété : saisonnière (résidence secondaire)  à l'année (résidence principale)

**La surveillance des travaux doit être assurée par un professionnel.**

#### Exécutant des travaux

Travaux réalisés par le propriétaire   
Travaux réalisés par un entrepreneur   
Compagnie : Responsable :  
Adresse : Ville :  
Code postal : Téléphone :  
Téléphone (autre) : Courriel :  
Télécopieur :  
Numéro RBQ : Numéro d'entreprise(NEQ) :

#### Autres informations

Valeur approximative des travaux :  
Date du début des travaux :  
Date de fin des travaux :

#### Procuration (À compléter seulement si le requérant n'est pas le propriétaire)

Je, propriétaire-soussigné, autorise \_\_\_\_\_ à signer en mon nom  
le permis d'installation septique délivré par la Municipalité de Saint-Guy pour ma propriété  
située au \_\_\_\_\_  
Signé le : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_  
Nom du propriétaire en lettres moulées :

## Documents à joindre à votre demande

- Le formulaire de demande de permis dûment complété.
- Une étude de caractérisation du site et du terrain naturel, réalisée, signée et scellée par un professionnel compétent en la matière et membre de son ordre. Le document doit inclure entre autre un plan de localisation de l'installation septique projetée, conforme à l'article 4.1 du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2,r.22)
- L'attestation du professionnel dûment complété. ( Voir annexe 3 )

### **NOTE :**

Le présent formulaire ne constitue en aucun temps, ni une demande complète, ni une autorisation de procéder aux travaux demandés. Le fonctionnaire désigné saisi de votre demande se réserve le droit d'exiger tout autre document ou renseignement supplémentaire, tel que stipulé à l'article 11 b) du règlement sur les permis et certificats 06-728

### **AVIS**

Aucun permis ne sera émis sans l'obtention préalable de TOUS les documents et renseignements requis pour fins d'analyse de votre demande

**Le coût du permis est 150 \$ pour une nouvelle installation septique et de 40 \$ pour toute modification ou remplacement d'un système existant**

### **Engagement et Signature**

Je, \_\_\_\_\_ (lettres moulées), déclare par la présente que les renseignements donnés ci-dessus sont complets et exacts et que si le permis m'est accordé, je me conformerai aux conditions et dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter. En foi de quoi, j'ai signé ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ de l'an 20

Signature :

## Annexe 3

# ATTESTATION DU PROFESSIONNEL

Je, soussigné, déclare que je suis membre d'un ordre  
professionnel, no de membre et que j'ai été mandaté et ai reçu les  
argents de pour assurer :

- 1- la conception des installations septiques ;
- 2- la surveillance des travaux de construction des installations septiques ;
- 3- la production du certificat de conformité **au plus tard 15 jours suivant la fin des travaux** de construction de l'installation septique. Ce certificat doit confirmer que les travaux de construction ont été effectués conformément aux plans approuvés à la demande de permis de construire de l'installation septique. Le certificat de conformité doit être accompagné de six photos prises durant la réalisation des travaux : trois photos montrant la fosse septique et la station de pompage s'il y a lieu, une de ces photos montrera l'inscription du volume de la fosse et son numéro de conformité NQ et une autre photo montrera la fosse septique et la station de pompage s'il y a lieu, avec en arrière plan (si possible) un bâtiment de cette propriété. Dans le cas où il n'y a pas possibilité de nous montrer un bâtiment, présenter un élément significatif, qui confirmera la localisation de la fosse ou de la station, sur la propriété concernée.

Trois photos montrant l'élément épurateur, le lit d'absorption, la disposition des conduites ou de tout élément filtrant (i.e. bio-filtre). Au moins une de ces photos doit nous montrer en autant que peut ce faire, le système dans son ensemble (fosse septique, station de pompage et élément épurateur). Encore là, une des photos doit montrer en arrière plan (si possible), un bâtiment de cette propriété ou un élément significatif qui confirmera la localisation du système sur la propriété concernée.

Ces photos devront être prises à l'aide d'un appareil numérique et transmises à la Municipalité via internet ou sur support CD/clef USB.

De plus, dans le cas où l'installation septique a été construite de façon différente que prévue, le professionnel retenu doit fournir un "plan tel que construit" et attester que la modification est conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c. Q-2, r.22) pour la propriété sise au

Signé à

Date

Signature du professionnel